

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,  
**Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

45- 10 décembre 2020

**45. *Approbation de la convention type entre la municipalité de Moissac et la Direction Départementale de l'Education Nationale relative à l'enseignement du Français langue étrangère dispositif UPEAA (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants)***

Rapporteur : Madame GAYET.

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.

**Vu** la Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012,

**Vu** la nécessité pour la collectivité de passer une convention avec la Direction Départementale de l'Education Nationale relative à l'enseignement du Français langue étrangère dispositif UPEAA.

AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210\_45-DE

Regu le 16/12/2020

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes de ladite convention.

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir entendu l'exposé du Maire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention type.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la revêtir de sa signature à chaque fois que nécessaire.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :